

Compte rendu de la séance du lundi 31 mai 2021

Président : SENTUBERY -CHAGNOT Patricia

Secrétaire : PAGEZE Christophe

Présents : Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT, Monsieur Christophe PAGEZE, Monsieur Christian FERRER, Madame Céline BIRADES, Madame Laurence CARRERE, Madame Madialéna DUTHU, Monsieur Christophe GASSET, Madame Anne-Christine JEANGRAND, Monsieur Robert LAPORTE, Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Monsieur Jean-Marc MEYSONNET

Excusés : Monsieur Damien VERLEY

Réprésentés : Madame Marylis DUBAU-GRAGNON par Monsieur Christian FERRER, Madame Marie-Pierre BRAU-NOGUE par Monsieur Jean-Luc MASCARAS, Madame Camille DUBOÉ par Madame Patricia SENTUBERY -CHAGNOT

Secrétaire(s) de la séance: Monsieur Christophe PAGEZE

Ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

1 - Finances :

- décision modificative n°1

2 - Terrain communal :

- autorisation de vente

3 - Environnement :

- pâturage caprins forêt communale

4 - SDE 65 :

- adhésion au marché groupé de fournitures électricité et gaz 2022-2024

5 - Travaux en Régie :

- fixation coût horaire moyen

6- Remerciements :

- familles GOUX, ISAC et GUILHEMDEBAT

7- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du CM du 17 mai 2021

Budget : DM n°1 : il est nécessaire afin de présenter le budget en équilibre réel, de prévoir une prévision budgétaire à la ligne 024 de recette d'investissement, pour le montant nécessaire de ressources propres obligatoires soit 66 116,53 €). Vote à l'unanimité

Terrain communal : le conseil municipal doit acter la décision de vendre ce terrain situé Camp de César d'une superficie d'environ 800m². Le conseil précise qu'une première étude de sol a été faite, liée à la possibilité de mettre un assainissement non collectif. Il reste à faire réaliser une étude archéologique qui pour l'heure, n'est pas encore engagée faute de moyens financiers, mais qui n'empêche pas la mise en vente. Cette dernière sera réalisée avant la vente.

Le vote porte sur l'autorisation donnée à Madame le Maire de représenter la commune pour effectuer les démarches d'aliénation du terrain en vue de sa vente. Vote à l'unanimité

Modification de délibération de pâturage : L'ONF demande à la commune de préciser le nombre et la durée des pâturages autorisés. Le conseil délibère et choisit d'autoriser le pâturage 8 mois (et le nombre des animaux à 100.

Approuvé à l'unanimité

SDE 65 : Groupement de commande sde 65 pour achat de GAZ et ELECTRICITE 2022/2024

L'achat d'énergie a évolué ces dernières années et nécessité la mise en place d'une ingénierie spécifique et qualifiée car l'accompagnement des collectivités doit s'effectuer tout au long du contrat avec un interlocuteur de proximité et pas uniquement au moment de la passation des marchés.

Dans ce contexte et dans un souci de simplification et d'économie, le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées a souhaité mettre ses compétences au service de ses adhérents et de tous les acteurs publics du territoire, acheteurs d'électricité ou de gaz, via leur regroupement au sein d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie. la fin des tarifs réglementés pour les fluides concerne également les collectivités.

Le conseil municipal, sur proposition de Mme La Maire décide de l'adhésion de la commune au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel, ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique associés

Approuvé à l'unanimité

Travaux en régie : Fixation coût horaire moyen

Après un calcul , le montant horaire moyen serait de 20 € , cependant , après échange avec les services de la trésorerie, il s'avère qu'il serait préférable d'appliquer le taux horaire de ou des agents ayant effectué les travaux.

Remerciements : familles GOUX, ISAC et GUILHEMDEBAT

Questions diverses :

- Les gîtes seront loués à la CCHB pour un bail de 9 mois renouvelable pour accueillir les enfants de la crèche des Bambis actuellement en travaux, à partir du 1^{er} juin 2021. Loyer mensuel 1 500 €.

- La vente des objets contenus dans les gîtes a rapporté environ 2800 euros. Tout n’a pas été vendu et il y aura ainsi une autre date de vente pour les objets restants.
- La vente de la maison Trouillé devrait être finalisée d’ici fin juin 2021.
- Le conseil a noté que les passages protégés étaient à repeindre. Les travaux seront faits en juillet pour le passage du Tour de France.
- Mr Mascaras informe le conseil que Pouzac a été retenu sur le thème « territoire engagé nature ».
- Certains habitants se plaignent du fonctionnement des feux. Une nouvelle programmation est prévue (coût 1 500 €)